

Plan d'actions

Éviter – réduire - compenser

En milieu agricole

**Animation territoriale
et mise en œuvre
opérationnelle**

Plan d'actions

Éviter – réduire - compenser

En milieu agricole

Liste des actions

Action 1 « Mettre à disposition des retours d'expériences et des illustrations d'itinéraires techniques »

Action 2 « Mettre à disposition des fiches outils fonciers »

Action 3 « Définir des critères d'identification d'espaces agricoles susceptibles d'être mobilisés pour la compensation »

Action 4 « Mettre en place un observatoire des coûts de la compensation »

Action 5 « Identifier et lister les dispositifs permettant d'appréhender le niveau de favorabilité" des pratiques pour la biodiversité et la compensation environnementale »

Rappel du contexte

La Communauté Régionale « Éviter Réduire Compenser » Occitanie s'est fortement mobilisée en 2019 sur la question des **compensations environnementales** et de ses **liens et effets sur l'agriculture** dans **l'objectif partagé de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles**. La mise en place d'un groupe de travail a permis l'élaboration d'un **document de cadrage régional**, actuellement consultable sur www.crerco.fr.

L'une des préconisations formulées dans ce cadre concerne la poursuite de ce travail dans l'objectif d'identifier et de compiler, par filières agricoles, des mesures combinées permettant de **concilier l'agriculture avec la compensation environnementale**.

Après avoir travaillé sur les **pratiques agricoles** compatibles avec la compensation environnementale et les besoins des espèces protégées, sur les **outils** qui peuvent être utilisés pour les mettre en place et les pérenniser (SNC, ORE, BRE ou Fiducie mais aussi outils de rémunération des services rendus à la biodiversité par les agriculteurs tels que les Contrats pour Paiements pour Services Environnementaux, ...), et sur les **modalités** de mise en oeuvre (acquisition ou conventionnement) aux différentes échelles de temps et d'espaces (phase planification, phase projet - vision territoire ou vision parcellaire...), il s'agit désormais de **poser les principes d'une feuille de route régionale** et sa **mise en oeuvre opérationnelle**.

Objectif du groupe de travail

Améliorer la mise en oeuvre de la compensation environnementale dans les milieux agricoles (qui sont souvent impactés par l'artificialisation).

Identifier les acteurs et les instances à

associer et à fédérer autour de la démarche et enfin **l'animation, l'accompagnement** et les éventuelles **formations** à mettre en place. **S'inscrire** dans une **démarche opérationnelle, efficace** et **utile** pour l'ensemble des **acteurs** dans les **territoires** (animation, communication, concertation, suivi et évaluation).

Rappel des principaux points du mandat

Le **mandat** qui fixe les objectifs détaillés de ce groupe de travail propose :

1. D'identifier les conditions de réussite de la séquence ERC environnementale dans les milieux agricoles ;
2. De réaliser un état de l'art des mesures compensatoires environnementales dans les milieux agricoles en Occitanie ;
3. D'identifier les pratiques agro-environnementales qui pourraient constituer de nouvelles mesures compensatoires environnementales ;
4. De réaliser un panorama des outils mobilisables pour assurer la maîtrise d'usage des terres puis la mise en oeuvre concrète des mesures de compensation environnementale dans les milieux agricoles (acquisition, Obligations Réelles Environnementales, Sites Naturels de Compensation, conventionnement...).

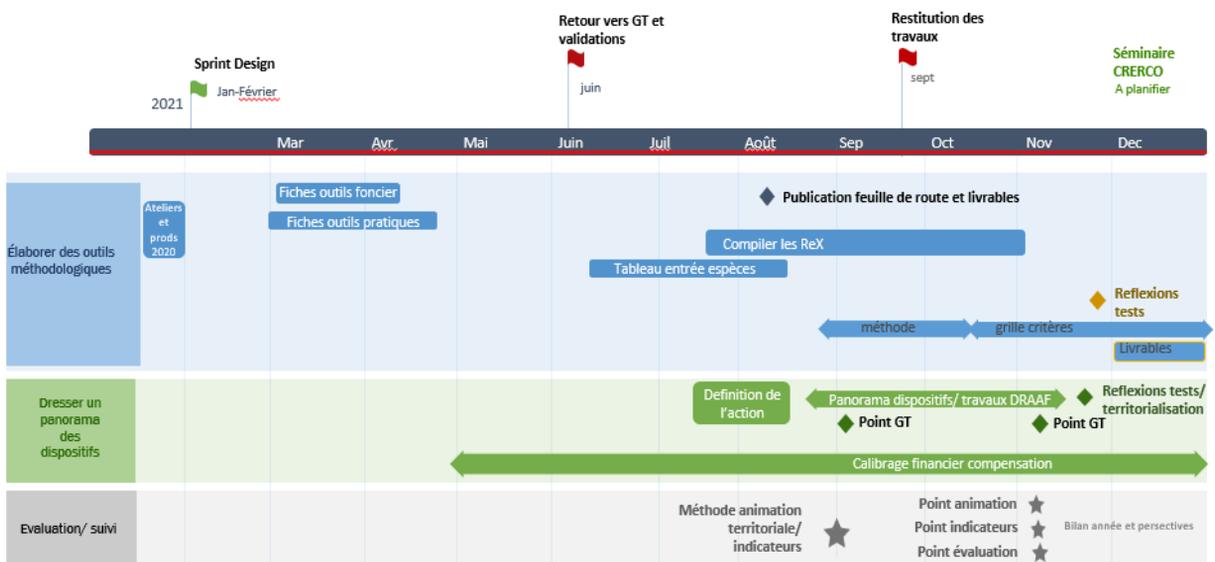
Vue d'ensemble du plan d'action :

Ce plan, partagé et discuté collectivement à pour objectif d'**améliorer** la mise en œuvre de la compensation environnementale dans les milieux agricoles qui sont souvent impactés par l'artificialisation. Il identifie les **acteurs et les instances à associer et à fédérer** autour de la démarche et enfin l'**animation, l'accompagnement** et les éventuelles **formations** à mettre en place et, s'assurer pour chacune des actions, de s'inscrire dans une démarche **opérationnelle, efficace et utile** pour **l'ensemble des acteurs dans les territoires** (animation, communication, concertation, suivi et évaluation).

Il propose ainsi 5 actions, à **visée opérationnelles** :

- Action 1 « **Mettre à disposition des retours d'expériences et des illustrations d'itinéraires techniques** » et guider en valorisant les témoignages pour comprendre, pérenniser et sécuriser l'approche environnementale de la compensation en milieu agricole. Les modalités de mise en œuvre (acquisition ou conventionnement) aux différentes échelles de temps et d'espaces (phase planification, phase projet – vision territoire ou vision parcellaire...) sont également explorées ;
- Action 2 « **Mettre à disposition des fiches outils fonciers** » pour les représentants de la profession, dans l'objectif de rendre lisible l'animation en région et de mettre à disposition des outils d'aide à la décision rapidement mobilisables ;
- Action 3 « **Définir des critères d'identification d'espaces agricoles susceptibles d'être mobilisés pour la compensation** » pour améliorer la connaissance des territoires et tenir compte de leurs enjeux et de leurs spécificités mais aussi de préserver et de valoriser les espaces agricoles à fort potentiel agronomique et écologique, faisant l'objet de fortes pressions foncières. Il est proposé de bâtir une grille de critères permettant de repérer le foncier favorable ou non propice à l'accueil de mesures compensatoires environnementales, et d'autre part de mettre en place un accompagnement et de définir une méthode acceptable par tous ;
- Action 4 « **Étudier l'opportunité de mettre en place un observatoire des coûts de la compensation** » pour définir des référentiels financiers, valoriser les retours d'expériences d'opérations inspirantes et mettre en place des garde-fous pour l'achat et la mise en gestion du foncier.
- Action 5 « **Identifier et lister les dispositifs permettant d'appréhender le niveau de "favorabilité" des pratiques pour la biodiversité et la compensation environnementale** » et proposer ainsi un catalogue exhaustif et évolutif de ce dispositif.

Plan d'actions ERC en milieu agricole PERCOLE



Action 1. Mettre à disposition des retours d'expériences

et des illustrations d'itinéraires techniques

Finalités

Les porteurs de projets publics/ privés et leurs conseils ;

- Les services de l'état ;
- Les acteurs du monde agricole ;

Les acteurs du foncier (publics et privés)

Acteurs concernés

Pilotage : Région et DREAL

Contributeurs : Les structures compétentes du monde agricole et du foncier ; les services de l'état ; le monde de la recherche, notamment le CRSPN ; les agences de l'eau ; les structures compétentes dans le domaine de la protection de la biodiversité.

Associés : membres du groupe de travail

Description de l'action

Repérer des bonnes pratiques, valoriser les **retours d'expériences** et **témoignages** pour comprendre et sécuriser l'approche environnementale de la compensation, à capitaliser sur le centre de ressources (conventionnement et acquisition notamment). Ces retours d'expériences seront enrichis par les enseignements de démarches existantes (AGLAE, SEBIOREF, AGRIFAUNE, OSAE ...) ou d'illustrations déjà mises en œuvres, compilées notamment par la Chambre régionale d'agriculture.

Expérimenter, s'appuyer sur les réseaux de fermes pilotes (GIEE, G30 000, AGLAE, etc.) pour **recueillir** et **valoriser** les retours d'expériences, **assurer un suivi**, et proposer, in fine de **standardiser les protocoles** dans l'objectif d'envisager la compensation en milieu agricole comme un **levier pour la**

transition agro-écologique.

Consolider les méthodes, notamment sur les phases d'évitement et de réduction, en poursuivant la rédaction de ces outils initiée en 2020 :

- Des **fiches « illustrations d'itinéraires techniques agricoles »** qui présentent, à différentes échelles spatiales (parcelle, exploitation, territoire), les critères et les indicateurs discriminants pour leur "favorabilité" a priori à la biodiversité en tenant compte du contexte local. Ces fiches précisent également les critères de compatibilité avec la compensation environnementale qui doit répondre aux impacts résiduels d'un projet ou d'un programme avec un objectif d'équivalence écologique.

La Région et la DREAL finaliseront cette liste avec l'appui de structures compétentes du monde agricole et du foncier (Chambres d'agricultures, Safer).

- **Un schéma type** qui précise les étapes et démarches de mise en œuvre de la compensation selon si le maître d'ouvrage est propriétaire ou non du foncier.
- Le **tableau entrée espèces** reprend la liste de mesures compensatoires. Pour chaque espèce cible, dont les mesures de compensation auraient été validées par la DREAL/CNPN/CSRPN, le tableau pourrait être mis à jour en continu.

Conditions de réussite

Utilisation dans les territoires (notamment par les services instructeurs et maîtres d'ouvrages).

Freins et facteurs d'échec

Mise à jour des outils (ressources humaines disponibles)

Résultats, livrables

Fiches « illustrations pratiques agricoles » CRERCO (élevage, grandes cultures, etc.), schéma type.

Evaluation

A définir lors de la réalisation de l'action (exemple : nombre de pratiques, d'espèces, de mesures).

Calendrier



Action 2. Mettre à disposition

des fiches outils foncier

Finalités

Les porteurs de projets publics/ privés et leurs conseils ;

- Les services de l'état ;
- Les acteurs du monde agricole ;

Les acteurs du foncier (publics et privés)

Acteurs concernés

Pilotage : Région, chambres d'agriculture, Safer et DREAL

Contributeurs : Les structures compétentes du monde agricole et du foncier ; les services de l'état ; le monde de la recherche, notamment le CRSPN ; les agences de l'eau ; les structures compétentes dans le domaine de la protection de la biodiversité de la protection de la biodiversité.

Associés : membres du groupe de travail

Description de l'action

- Réaliser, avec l'appui des Chambres d'agricultures et la Safer, un **panorama des outils fonciers mobilisables** pour assurer la maîtrise d'usage des terres afin d'**éviter** et **réduire l'artificialisation**.
- **Réaliser un benchmark** exhaustif et l'intégrer dans une **boîte à outil** disponible sur la plateforme Foncier, Urbanisme et Territoires (FUTé).
- **Mobiliser ces outils** pour assurer la **mise en œuvre concrète** des **mesures de compensation environnementale** dans les milieux agricoles et accompagner cette

déclinaison opérationnelle sur des projets pilotes.

- Consolider les méthodes, notamment sur les phases d'évitement et de réduction, en poursuivant la rédaction de ces outils initiée en 2020 et mettre à disposition des **fiches outils** qui explorent différents dispositifs : obligations réelles environnementales, contrats pour paiements de services environnementaux, bail rural environnemental, bail emphytéotique, fiducie, cahier des charges Safer.
- Réaliser un **benchmark** des **outils fonciers de la planification** (PAEN; ZAP), **de l'animation et de l'action foncière** (acquisition du foncier par la collectivité ; AFAFE ; procédures terres incultes ; veille de marché foncier ; inventaire des friches agricoles; etc.) sera réalisé par la Safer en prenant le soin de lier avec les initiatives menées au niveau régional (CréFAO ; groupe de travail sur le zéro artificialisation nette; projet « ceintures agricoles périurbaines »).

Conditions de réussite et atouts

Utilisation dans les territoires (notamment par les services instructeurs et maîtres d'ouvrages).

Freins et facteurs d'échec

Mise à jour des outils (ressources humaines disponibles)

Résultats, livrables

Fiches outils CRERCO (fiducie, ORE, etc.), boîte à outil foncier, actions d'accompagnement

Evaluation

A définir lors de la réalisation de l'action (exemple : nombre de pratiques, d'espèces, de mesures).

Calendrier



Action 3. Définir des critères d'identification

d'espaces agricoles susceptibles

d'être mobilisés pour la compensation

Finalités

Les porteurs de projets publics/ privés et leurs conseils ;

- Les services de l'état ;
- Les acteurs du monde agricole ;

Les acteurs du foncier (publics et privés)

Acteurs concernés

Pilotage : DRAAF, Safer

Contributeurs : Région, DREAL, Chambres d'agriculture.

Associés pour information : membres du groupe de travail

Description de l'action

Il est proposé à partir **de méthodes** co-construites, de bâtir une **grille de critères à hiérarchiser** et pondérer permettant de **définir les secteurs potentiellement favorables à l'accueil de mesures compensatoires** en intégrant les **enjeux agricoles** en identifiant le **potentiel agronomique des sols** (notamment prendre en compte les zonages AOC/IGP et les secteurs irrigués ou irrigables).

Étapes :

1. Bâtir une grille de critères ;
2. Pour chaque critères, identifier les possibilités de cartographie et d'accès à la donnée ;
3. Repérer des terrains favorables;
4. Croiser avec les enjeux environnementaux ;
5. Tester cette grille sur une visionneuse SIG (outil de simulation, d'aide à la décision).

Cette méthode va permettre d'une part, de repérer le foncier favorable ou non propice à

l'accueil de mesures compensatoires environnementales, et d'autre part de mettre en place un accompagnement des acteurs de la planification (échelle EPCI, SCoT) et de définir une méthode acceptable par tous ;

Un lien sera fait avec le projet national POGAIS sur l'identification **des sites à haut potentiel de gain écologique** coordonné par l'OFB, avec l'outil de suivi sur la séquence ERC en préfiguration ainsi qu'avec le projet « ceintures maraichères périurbaines » portés par la Région Occitanie qui vise à **préserver et valoriser les espaces agricoles périurbains** à fort **potentiel agronomique** et écologique, faisant l'objet de fortes pressions foncières.

Conditions de réussite

Mise à disposition d'outils de concertation facilitant le dialogue et l'aide à la décision

Freins et facteurs d'échec

- La donnée mise à disposition et la mise à jour de cette donnée.
- Homogénéisation des échelles cartographiques par type de donnée.

Résultats, livrables

Produire un tableau de hiérarchisation à destination des maîtres d'ouvrages ainsi qu'une méthodologie à l'échelle jugée pertinente.

Evaluation

A définir lors de la réalisation de l'action

Calendrier



Action 4. Étudier l'opportunité

de mettre en place un observatoire

des coûts de la compensation

Finalités

- Opérateurs de la compensation ;
- Services instructeurs ;
- Maîtres d'ouvrages publics et privés.

Acteurs concernés

Qui accompagne :

Pilotage : Services de l'Etat (Ministères de l'agriculture et de l'écologie ; DREAL et DRAAF) pour garantir la définition des coûts.

Contributeurs : Région, Safer, Chambres d'agriculture, à compléter.

Associés pour information : Membres du groupe de travail

- Proposer un **cahier des charges** présentant des éléments de cadrage avec des principes de calculs ainsi que des garde-fous pour l'achat et la mise en question du foncier ;
- Identifier la **faisabilité et la méthode de mise à jour des barèmes** ;
- Proposer un support pour diffuser l'information.

Description de l'action

- Étudier la faisabilité de mettre en place d'un **observatoire des coûts de la compensation** environnementale permettant de calibrer financièrement et définir des référentiels financiers sur le prix des mesures compensatoires environnementales.
- **Étapes et jalons** : Étude d'opportunité, Définir le périmètre de l'observatoire, sa gouvernance, et la méthode pour proposer des barèmes ;

Conditions de réussite et atouts

Garantir une transparence financière de l'information par la mise à disposition d'un document accessible à tous.

Freins et facteurs d'échec

- Contrôle des montants financiers versés chaque année.
- Temps de mise en œuvre
- Location = barème des fermages adapté si contrainte environnementales

Résultats, livrables

- Cahier des charges proposant des éléments de cadrages avec des principes de calculs
- Grille des coûts par typologie de mesure.
- Méthode de calculs pour la mise à jour.

Evaluation

- Montants inscrits dans les arrêtés préfectoraux
- Utilisation du tableau par les services instructeurs.

Calendrier

Définir une méthode de travail, les étapes et les jalons



2021-2022



Action 5. Identifier et lister les dispositifs

de transitions agroécologiques permettant d'appréhender

le niveau de « favorabilité » des pratiques

pour la biodiversité et la compensation environnementale

Finalités

Les porteurs de projets publics/ privés et leurs conseils ;

- Les services de l'état ;

- Les acteurs du monde agricole ;

Les acteurs du foncier (publics et privés)

Acteurs concernés

Pilotage : DRAAF, DREAL, Région.

Contributeurs : membres du groupe de travail (dont agences de l'eau).

Associés pour information : membres du groupe de travail.

Description de l'action

Cette action s'inscrira suite au travail initié par la DRAAF en 2020 qui a consisté en une **approche combinant différents dispositifs**, le **type de démarche** (réglementaire, individuelle, collective) et le **niveau d'échelle de l'indicateur** (parcelle, multiparcelle, système).

Les pilotes s'attacheront à **définir** et **préciser** les différents dispositifs (en effet, il peut s'agir à la fois de soutien financier, d'accompagnement technique ou encore de labels existants).

Ce panorama présentera de manière synthétique et sous forme de **catalogue** les **aides potentielles régionales** (Contrat agriculture durable, etc. ...). Il sera évolutif et intégrera les dispositifs inscrits dans la nouvelle PAC avec des échéances au 01 janvier 2023.

Dans un objectif de **dresser les accompagnements possibles pour accélérer la transition agroécologique** (CA, CIVAM, DRAAF, projet recherche action ...), une **boîte à outils** de ces différents outils sera mise à disposition.

Des **accompagnements à la transition agroécologique** d'un panel d'agriculteur sera réalisé suite à un appel à manifestation d'intérêt. Des **indicateurs** seront calibrés pour **assurer le suivi** et appréhender le **niveau de « favorabilité »** des pratiques agroécologiques pour la compensation environnementale.

Les **retours d'expériences du terrain** seront capitalisés dans des fiches.

Conditions de réussite et atouts

Mettre à disposition un catalogue exhaustif de ce dispositif.

Freins et facteurs d'échec

Difficulté à faire le lien entre dispositifs et mesures compensatoires;

Résultats, livrables

Panorama de dispositifs exhaustif.

Evaluation

A définir lors de la réalisation de l'action

Calendrier



Remerciements

La Région Occitanie et la DREAL Occitanie remercient particulièrement :

Christophe Placet (CRAO) ; Myriam Gaspard (CRAO); Isabelle Botrel (Safer) ; Fabien Lepine (CEN) ; Magali Gerino (CSRPN); Charles Gers (CSRPN); Coralie Calvet ; Laurent Danneville (PNR Grand Causses) ; Pierre Bieuzen (ARB Occitanie); Veronique Ventre (ARB Occitanie); Vincent braquet (DDT) Florence. Verdier (DDT); Helene Lamothe (DDT); Stephanie Lebret (DDT); Flavie Bergounioux (DDT) ; Julien Mailles (DDT); Nadine Bosc-Bossut (Agence de l'eau RMC) ; Yvain Benzenet (OFB); Herve Bluhm (OFB); Hakima Bechoua (DRAAF); Simon Miquel (DRAAF) ; Anne-Marie Develay (DREAL); Helene Gineste (DREAL); Marjollet Guy (Chambre d'agriculture du Gard); Agnes Alquié (Chambre d'agriculture de l'Aude); Mathilde Espinasse (Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne); Emilie Rioust (Nîmes Metropole); Jocelyne Cambecèdes (Conservatoire Botanique National) ; Bernard Granier (DDT) ; Lionel Pirsoul (CEN) ; Line-Marie Lafitte (Nîmes Metropole); Gilles Lefrançois (Safer) ; Frederic Dentand (DREAL) ; Stéphane Leroy-Therville (Région) ; Pascal Charles (Région); Stephanie Balsan (Région); Mathilde Cohen (Région) ; Pauline Lenormand (Région); Sylvie Lapscher (DDT); Sébastien Guibert (Région); Catherine Foyer-Benos (DRAAF); Frédéric Bariant (Région); Luis De Sousa (DREAL).

Rédaction :

Didier Soustelle (DREAL)
Ingrid Gonzalez (Région)

